RAPPORT DU SERVICE DES FINANCES

Numéro du rapport : F-20-2023

Sujet : Proposition des taux de collecte d'ordures 2024

Préparé par : Nadia Lockhart-Knebel, Trésorière

Révisé par : Josée Brizard, Directrice générale-Greffière

Date**:** le 30 octobre 2023

INTRODUCTION:

CONTEXTE HISTORIQUE

Le taux de collecte d'ordures avait été fixé à 180 $ en 2016 pour les années futures qui serait jusqu'à la fin du contrat (Règlement 06-2016). Le contrat avec Mikes's Waste et GFL ont expiré en 2022 et ceux-ci ont été renouvelés jusqu'en 2025. Il va sans dire que le renouvellement est à la hausse et que le taux chargé pour la collecte d'ordures devrait changer en conséquence. De plus, la collecte du recyclage ne fait plus parti du frais chargé puisque c'est maintenant pris en charge par la province.

CONCEPT USAGER-PAYEUR

Chapitre 391 de la *Loi de 2001 sur les municipalités, c.25, tel qu'amendé* stipule qu'une municipalité peut à fixer des droits ou des redevances pour les services fournis et l'utilisation de leurs biens. Les coûts inclus dans des droits ou des redevances peuvent comprendre les coûts qu'engage la municipalité en ce qui concerne l'administration, l'exécution et l'établissement, l'acquisition et le remplacement d'immobilisations. Dans le cas du département de l'environnement en particulier pour la collecte d'ordures, seules les propriétés ayant une collecte sont chargés, on a ici un cas d'usager-payeur. Le revenu provenant du taux chargé sert à subvenir aux besoins du département, que ce soit pour les opérations de tous les jours ou le capital présent et à venir et les obligations de fermeture et après-fermeture des sites d'enfouissement. En résumé :

Il est important de noter que le taux de collecte d'ordures n'est facturé qu'aux propriétés résidentielles. Les propriétés commerciales et industrielles, les terrains vagues, etc ne paient pas cette charge.

COÛTS INCLUS DANS LA CHARGE

Actuellement, le taux de collecte d'ordures couvre le coût de l'enlèvement des ordures, de l'enfouissement, de la collecte des gros objets, des dépenses annuelles liées aux sites d'enfouissement fermées, ainsi qu'un transfert à la réserve pour les coûts de fermeture et de post-fermeture.

Au cours des dernières années, le coût de la collecte et de l'élimination des déchets a augmenté, en grande partie à cause de la flambée des prix de l'essence. Bien que nous ayons un contrat fixe, ces augmentations se sont traduites par une facturation supplémentaire de la surcharge du carburant.

COÛTS PAS INCLUS DANS LA CHARGE

Depuis que le taux a été établi en 2016, d'autres services ont été ajoutés et ces dépenses devraient désormais être incluses dans le taux car elles deviennent significatives et sont actuellement

prélevées en grande partie sur la base de taxes alors qu'elles devraient être financées par l'utilisateur.

DÉPÔTS DE DÉCHETS DANGEREUX

Deux dépôts de déchets dangereux ont été ajoutés en 2018 et 2019, à la place de la collecte annuelle, ce qui permet d'économiser de l'argent et de fournir un meilleur service. Ceci est gratuit pour les résidents, mais le coût de fonctionnement de ces dépôts augmente rapidement chaque année. Étant donné que ceci n'est offert qu'aux utilisateurs de la collecte des déchets, il devrait être normal qu'ils soient les seuls à le payer. Nous avons essayé de trouver une solution, mais il n'existe aucun moyen de calculer la quantité de déchets apportés pour facturer chaque dépôt. Ces coûts sont inclus dans les opérations et couverts par la base de taxes. Inclure le coût de fonctionnement de ces dépôts dans la charge de collecte d'ordures est le moyen le plus équitable de s'assurer que les utilisateurs couvrent les coûts.

DÉCHETS DE CHIENS ET POUBELLES

Avec la densification de nos communautés, le besoin de bacs pour déchets de chiens et de poubelles s'est accru. Ce service a été ajouté progressivement et génère maintenant des dépenses suffisamment importantes pour qu'elles soient prises en compte dans cette charge.

Chaque semaine, un employé est chargé de ramasser les déchets dans toute la municipalité. Des sacs spéciaux sont nécessaires pour les déchets canins afin de réduire les odeurs et d'éviter les fuites. Les poubelles, quant à elles, doivent être solides pour empêcher l'eau et la neige d'y pénétrer et pour éviter que le vent ne les emporte. Il y a aussi le coût de l'enfouissement de tous les déchets collectés. Actuellement, ces coûts sont inclus dans les opérations et couverts par la base de taxes. Encore une fois, ces coûts sont associés principalement aux utilisateurs des collectes d'ordures et devraient être inclus dans la charge.

RÉSERVE POUR COÛTS DES SERVICES FUTURS

Il s'agit de couvrir la partie du coût qui n'est pas chargé au résident. Si ces services futurs n'ont pas lieu, le Conseil pourrait décider d'allouer le montant en réserve à d'autres services environnementaux.

COMPOST

Les déchets organiques représentent une part importante des déchets solides municipaux. En mettant en œuvre des programmes de compostage, les municipalités peuvent détourner les matières organiques des ordures, réduisant ainsi la charge des sites d'enfouissement et atténuant les effets néfastes sur l'environnement tels que la contamination des eaux souterraines et les émissions de méthane. Le compostage n'est pas encore offert par la municipalité, mais il est envisagé pour les années à venir. De plus, si la province nous oblige à composter, nous devons avoir suffisamment d'argent en réserve pour acheter les bacs nécessaires à la prestation du service.

AUTRES ITEMS

D'autres éléments qui ne sont pas actuellement collectés dans nos dépotoirs, mais qui devraient l'être, comprennent l'élimination du fréon des appareils, le recyclage des matelas et le tri des matériaux de construction. Au fur et à mesure que nos communautés se développent, la demande pour ces services ne fera qu'augmenter et les coûts de fonctionnement devront être couverts à la fois

par le taux et par la base de taxes. Il convient également de rappeler que certains de ces services prolongeront la durée de vie de nos dépotoirs.

TAUX PROPOSÉ

Sur la base des éléments ci-dessus, il est proposé que la nouvelle charge soit composé de et couvre les coûts suivants :

- L'élimination des ordures
- La collecte des ordures ménagères
- La collecte des gros objets
- La collecte des déchets canins et des poubelles
- Dépenses pour les dépotoirs fermés
- Net des dépenses pour les dépotoirs ouverts
- Dépôts de déchets dangereux
- Réserve pour services futurs
- Réserve pour les coûts de fermeture et de post-fermeture

La charge totale proposée pour 2024 est de 180 $. Une ventilation de ces coûts figure à l'annexe A.

Comme il est difficile de déterminer l'augmentation des coûts pour 2025 en raison de la volatilité du marché et de l'incertitude des coûts à venir, il est suggéré d'examiner le taux proposé en même temps que le budget de 2025. Le contrat de collecte et d'élimination d'ordures de 2026 sera renégocié en 2025.

TAUX COMPARATIFS

Les taux comparatifs des municipalités environnantes sont présentés à l'annexe B. Dans l'ensemble, plusieurs municipalités augmentent leurs tarifs pour compenser l'augmentation des coûts en général.

PIÈCES JOINTES

Annexe A – Ventilation du taux propose pour 2024

Annexe B – Taux comparatifs des municipalités environnantes

RECOMMANDATION

Que le Conseil approuve les taux d'ordures proposés de 180 $ pour 2024.

Que le Conseil approuve la révision du taux en 2025 en fonction des données disponibles à ce moment-là.

Nadia Lockhart-Knebel, CPA
Trésorière

ANNEXE A

VENTILATION DES COÛTS POUR LA CHARGE PROPOSÉE

Item	Coût annuels projetés 2023	Coûts annuels estimés 2024 avec hausse des coûts de 3%	# de ramassages*	Coût par ramassage	% du total
Enfouissement (GFL)**	$ 182,000	$ 182,000	5,126	$35.51	20%
Collecte d'ordures (Mike's Waste)**	$ 460,510	$ 460,510	5,126	$89.84	50%
Collecte de gros items	$ 16,600	$ 17,100	5,126	$3.34	2%
Bacs pour déchets canins et poubelles	$ 5,000	$ 5,200	5,126	$1.01	1%
Dépenses annuelles - dépotoirs fermés	$ 42,650	$ 43,900	5,126	$8.56	5%
Coûts nets annuels - dépotoirs ouverts	$ 49,350	$ 50,800	5,126	$9.91	6%
Dépôts pour déchets dangereux	$ 17,700	$ 18,200	5,126	$3.55	2%
Réserve pour services futurs	$ 40,000	$ 41,200	5,126	$8.04	4%
Réserve for fermeture et post-fermeture	$ 103,520	$ 103,520	5,126	$20.20	11%
Total				**$179.95**	

**base sur les ramassages fait en 2023 + une croissance de 66 maisons selon l'étude de redevances d'aménagement*

***base sur le renouvellement du contrat pour 2024*

ANNEXE B

TAUX COMPARATIFS DES MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES

	2023			2024	Hausse du taux d'ordures
Municipalité	**Ordures**	**Recyclage**	**Taux total**	**Taux***	
Alfred-Plantagenet			180,00 $	250,00 $	+ 70,00 $
Casselman			257,53 $	265,26 $	+ 7,73 $
Champlain	170,00 $	61,00 $	231,00 $	175,00 $	+ 5,00 $
Clarence-Rockland			221,00 $	221,00 $	Même
Hawkesbury	180,00 $	63,00 $	243,00 $	210 $ - 320 $	+ 30 $ – 140 $
Hawkesbury-Est	170,23 $	58,30 $	228,53 $	180,00 $	+ 9,77 $
Nation	105,00 $	75,00 $	180,00 $	180,00 $	+ 75,00 $
Russell	139,00 $	73,00 $	212,00 $	212 $ - 303 $	+ 73 $ - 164 $

**le taux total pour 2024 est pour les ordures seulement puisque la province s'occupe maintenant du recyclage.*